

Amiens, le 04 JUIL. 2022

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Changement d'exploitant

La Préfète de la Somme donne acte à la société SAINT LOUIS SUCRE, dont le siège social est situé, Parc du Millénaire 2 – 35 rue de la gare – 75 019 PARIS, de sa déclaration effectuée par courrier du 12 mai 2021 parvenu le 17 mai 2021, de reprise des installations de déshydratation autorisées par arrêté préfectoral du 18 décembre 1984 modifié, situées à ROYE au 55 Avenue du Général de Gaulle – 80 700 ROYE, précédemment exploitées par la société SCICA ROYE DESHYDRATATION.

Il est rappelé à l'exploitant qu'il convient de se conformer aux modalités de redémarrage de l'outil de déshydratation présentées dans sa déclaration effectuée par courrier du 23 juin 2021, parvenu le 25 juin 2021 ainsi que dans le dossier de porter à connaissance réceptionné par la préfecture de la Somme le 17 juin 2022.

Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale



Myriam GARCIA

Copie adressée :

- à la mairie de Roye
- à la sous-préfète de Péronne et de Montdidier
- au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France